



Politique sur le Temple de la renommée de l'AC5Q

Classes de membres

- Fondateurs
- Joueurs (quilleurs)
- Bâtisseurs
- Entraîneurs
- Double-intronisé

Admissibilité

- Toute personne qui se distingue ou s'est distingué en tant que joueur, bâtisseur ou entraîneur peut être honorée en tant que membre du Temple de la renommée de l'AC5Q.
- Les joueurs, entraîneurs et bâtisseurs peuvent être des membres actifs ou inactifs au moment de la sélection.
- Les membres du conseil d'administration de l'AC5Q, les employés ou membre du comité de sélection sont admissibles à la sélection.

Nomination du comité de sélection

- Le conseil de direction de l'AC5Q doit désigner un comité de sélection composé de 6 membres actifs, qui connaissent l'histoire et les traditions et dont le prestige, le jugement et l'intégrité assureront dans doute une évaluation juste et impartiale des qualifications des candidats.
- Lors de la nomination du comité, une attention particulière sera accordée afin de s'assurer que toutes les provinces soient représentées dans la mesure du possible.
- Le dirigeant du comité sera le 1er vice-président de l'AC5Q qui aura droit de vote dans le processus de sélection.
- Les nominations pour remplir les postes vacants seront faites par l'exécutif de l'AC5Q.

Critères de sélection

Joueur

- Les candidats devront posséder au minimum cinq (5) années de participation en tant qu'athlète de niveau national;
- Les candidats doivent posséder au minimum dix (10) années d'expérience au jeu;

- Les candidats doivent démontrer le plus haut standard au jeu d'équipe, esprit sportif et franc-jeu, et démontrer des qualités de leadership;
- Le Conseil de direction se réserve le droit de déterminer l'éligibilité d'individus qui ont contribué de façon significative au sport des 5 quilles au Canada et qui pourraient ne pas rencontrer les critères ci-haut, sur recommandation du comité; et
- Les employés de l'AC5Q sont éligibles.

Bâtisseur

- Les candidats doivent posséder au minimum dix (10) années en tant que bénévole dans le sport des 5 quilles;
- Les candidats doivent avoir contribué de façon remarquable au sport des 5 quilles au Canada au niveau national dans une ou plusieurs de ces catégories :
 - i. Croissance et développement
 - ii. Promotion;
 - iii. Entraînement et/ou arbitrage; ou
 - iv. Administration.
- Les candidats doivent être impliqués ou avoir été impliqués dans le recrutement des athlètes, l'entraînement, l'arbitrage, les levées de fond, le parrainage, la tenue d'événements spéciaux, la gestion d'association et/ou le développement de nouveaux programmes et initiatives;
- Le Conseil de direction se réserve le droit de déterminer l'éligibilité d'individus qui ont contribué de façon significative au sport des 5 quilles au Canada et qui pourraient ne pas rencontrer les critères ci-haut, sur recommandation du comité; et
- Les employés de l'AC5Q sont éligibles.

Entraîneurs

- Les candidats doivent posséder au minimum cinq (5) années d'expérience en tant qu'entraîneur au niveau national;
- Les candidats doivent posséder au minimum dix (10) années d'expérience comme entraîneur au sport des 5 quilles;
- Les candidats doivent avoir démontré une excellent communication et du respect envers les autres entraîneurs, les officiels, les athlètes et les parents;
- Le Conseil de direction se réserve le droit de déterminer l'éligibilité d'individus qui ont contribué de façon significative au sport des 5 quilles au Canada et qui pourraient ne pas rencontrer les critères ci-haut, sur recommandation du comité; et
- Les employés de l'AC5Q sont éligibles.

Double-intronisé

- Toute personne sélectionnée dans une catégorie peut aussi être nommée dans une autre catégorie. Ceci est rare, mais il y a un nombre de personnes dont le profil correspond à plus d'une catégorie.

Processus de nomination

- Chaque province/territoire, par l'entremise de son organisme provincial, peut soumettre une nomination par catégorie et chaque sélection doit être signée par le président de la province ou territoire.
- Chaque membre du comité exécutif incluant le directeur exécutif peut soumettre une nomination par catégorie.
- Toutes les nominations doivent se faire par écrit au moyen du formulaire de nomination au Temple de la renommée. Toutes les nominations doivent être soumises au bureau de l'AC5Q 60 jours avant l'assemblée générale annuelle.
- Quarante-cinq jours avant l'assemblée générale annuelle, chaque membre du comité de sélection recevra une copie de toutes les nominations et la documentation à l'appui. Le comité se réunira avant l'assemblée générale annuelle.
- Chaque nomination doivent être approuvées par deux autorisés. (présidents provinciaux / territoriaux, des membres exécutifs de C5PBA ou le directeur exécutif de C5PBA.)
- Les nominations demeureront actives pendant 3 ans, après quoi, elles pourront être soumises à nouveau. Le bureau s'assurera que les nominations demeurent au dossier pour 3 ans.
-

Mode d'élection

- Chaque année, 4 joueurs, 2 bâtisseurs et 1 entraîneur peut être intronisés au Temple de la renommée de l'AC5Q.
- Les candidats seront intronisés lors de la Cérémonie de fermeture du Championnat national de l'AC5Q lorsque cela est possible.

Approuvé - AGA - Janvier 2018
Modifié – Août 2019